



NDRIO

New Digital
Research Infrastructure
Organization

NOIRN

Nouvelle organisation
d'infrastructure de
recherche numérique

Questions et réponses sur le Conseil des chercheurs

24 septembre 2020

[EngageDRI.ca](https://engageDRI.ca)

À propos de la NOIRN

1. Qu'est-ce que la NOIRN?

En tant qu'organisation nationale à but non lucratif constituée de membres, la [Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique \(NOIRN\)](#) joue un rôle essentiel en contribuant à l'établissement d'un écosystème d'infrastructure de recherche numérique (IRN) responsable, maniable, stratégique et durable au service des chercheurs canadiens.

Créée en 2019, la NOIRN collabore avec des partenaires et des acteurs de l'ensemble de l'écosystème de l'IRN pour fournir aux chercheurs canadiens les outils numériques, les services et les infrastructures dont ils ont besoin pour porter l'excellence scientifique, la recherche, l'innovation et l'avancement dans toutes les disciplines.

Son mandat est d'une importance cruciale pour l'ensemble des chercheurs universitaires du Canada, pour la capacité de notre pays à rester compétitif à l'échelle mondiale et pour notre capacité collective à profiter à la société dans son ensemble.

2. D'où provient le financement de la NOIRN?

Par l'entremise d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le gouvernement du Canada a affecté 375 millions de dollars sur cinq ans à l'établissement de la NOIRN. Ce budget fait partie d'un vaste engagement quinquennal du gouvernement fédéral à hauteur de 572,5 millions pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière d'infrastructure de recherche numérique (IRN).

3. Quel est le mandat de la NOIRN?

La Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique coordonnera et financera les activités de la stratégie d'IRN liées au calcul informatique de pointe (CIP) pour la recherche, à la gestion des données (GD) et aux logiciels de recherche (LR), en collaboration avec des intervenants de tout le Canada. Les membres n'ont aucune obligation d'utiliser les programmes de la NOIRN, lesquels seront offerts aux chercheurs et aux établissements de recherche admissibles de tout le Canada.

4. Quelles sont les raisons de la création du Groupe consultatif des chercheurs?

Le conseil d'administration de la NOIRN a annoncé en juin 2020 la création du [Groupe consultatif des chercheurs](#) pour réaliser les activités prioritaires suivantes durant l'été, dans le cadre d'un processus de consultation approfondie de la communauté scientifique :

- Élaborer et proposer un modèle de gouvernance pour le Conseil des chercheurs, un organisme permanent.
- Lancer le processus de recrutement pour le Conseil des chercheurs.

- Évaluer et recommander des candidats au premier Conseil des chercheurs aux fins d’approbation par le conseil d’administration en vue de la présentation à l’assemblée générale prévue pour l’automne.
- Entamer le processus d’évaluation des besoins des chercheurs pour éclairer le développement d’un nouveau modèle de service et d’un plan stratégique pour la NOIRN.

Pour réaliser son mandat, le Groupe consultatif des chercheurs a tenu des consultations nationales sur le modèle proposé de gouvernance du Conseil des chercheurs et lancé un processus national de mise en candidature pour la constitution du Conseil des chercheurs, qui a eu lieu du 4 au 23 août 2020.

5. De qui était constitué le Groupe consultatif des chercheurs?

Le Groupe consultatif des chercheurs était composé des sept chercheurs multidisciplinaires suivants :

Guillaume Bourque, président	Recherches en génétique humaine à l’Université McGill
David Barclay	Recherches en océanographie et en acoustique sous-marine à l’Université Dalhousie
Matthew Choptuik	Recherches en relativité numérique à l’Université de la Colombie-Britannique
Erin Dickie*	Recherches dans les domaines du cerveau et de la thérapeutique à l’Université de Toronto et travail auprès du CAMH (Centre de toxicomanie et de santé mentale)
Catherine Middleton	Recherches sur le développement et l’exploitation de nouvelles technologies de communication à l’Université Ryerson
Denis Thérien	Vice-président de la recherche et des partenariats à Element AI et membre du conseil d’administration de la NOIRN
Deb Verhoeven	Titulaire de la Chaire de recherche Canada 150 en informatique culturelle et genre à l’Université de l’Alberta et membre du conseil d’administration de la NOIRN

*Erin Dickie a été récusée du comité de sélection du Groupe consultatif des chercheurs et remplacée par la D^{re} Alexandra King, membre du conseil d’administration de la NOIRN et chercheuse en médecine interne et santé des Premières Nations.

À propos du modèle de gouvernance du Conseil des chercheurs

6. Comment le Groupe consultatif des chercheurs a-t-il élaboré le modèle de gouvernance du Conseil des chercheurs?

Le Groupe consultatif des chercheurs a lancé un processus de consultation sur le sujet du modèle de gouvernance préliminaire du Conseil des chercheurs pour recueillir les commentaires des intervenants du 30 juin au 10 juillet 2020. Deux webinaires ont aussi été organisés; ils ont attiré 110 participants et 25 mémoires d’intervenants.

Dans l'ensemble, les intervenants ont appuyé le modèle de gouvernance du Conseil des chercheurs décrit dans l'avis de consultation. Les commentaires des intervenants portaient principalement sur les détails à venir du fonctionnement du Conseil des chercheurs ainsi que sur ses interactions avec le conseil d'administration et la direction de la NOIRN, couvrant notamment les thèmes suivants :

- Rôle du Conseil des chercheurs
- Gouvernance et fonctionnement du Conseil des chercheurs
- Taille et composition du Conseil des chercheurs

Le modèle final de gouvernance du Conseil des chercheurs tient compte des commentaires des intervenants et des recommandations finales.

7. Quel est le rôle du Conseil des chercheurs?

Le Conseil des chercheurs doit formuler des recommandations et proposer des orientations stratégiques au conseil d'administration et à la direction de la NOIRN au sujet des besoins des chercheurs relativement aux services et au cadre général de l'IRN. Le Conseil des chercheurs doit s'assurer que la diversité de la communauté canadienne de recherche est bien représentée à la NOIRN. Les membres du Conseil des chercheurs ne doivent pas défendre leurs propres intérêts ou ceux de leur discipline, mais plutôt ceux de tous les chercheurs.

Le Conseil des chercheurs est un élément critique de la mission de la NOIRN visant à mobiliser les chercheurs, dans le contexte de l'élaboration d'un nouveau modèle de service appuyant la nouvelle stratégie canadienne d'infrastructure de recherche numérique (IRN). Le Conseil des chercheurs aidera à évaluer le panorama de l'IRN, à résumer les besoins d'IRN de la communauté des chercheurs et à élaborer la vision stratégique de la NOIRN. Il jouera également un rôle d'ambassadeur du mandat de la NOIRN. Le Conseil des chercheurs formulera des recommandations au conseil d'administration sur les besoins des chercheurs. Il ne prendra pas de décision opérationnelle de financement concernant l'allocation des ressources d'IRN.

8. En quoi consiste le processus d'évaluation des besoins des chercheurs?

La première tâche importante du Conseil des chercheurs consiste à réaliser une évaluation des besoins des chercheurs, laquelle jouera un rôle essentiel dans l'élaboration du premier plan stratégique de la NOIRN, attendu à l'automne 2021.

L'évaluation des besoins se fera au moyen d'un processus systématique de définition et d'analyse des besoins des chercheurs ou des « écarts » entre la situation actuelle et la situation souhaitée ou « voulue ». L'évaluation des besoins détermine la « nature » de ce qui doit être

offert aux chercheurs. Les « moyens » mis en oeuvre seront définis par le modèle de service de la NOIRN.

Le Conseil des chercheurs supervisera la réalisation de l'évaluation des besoins des chercheurs, laquelle reposera sur les résultats de vastes consultations auprès de la communauté des chercheurs.

9. Que fera le Conseil des chercheurs de la NOIRN pour bien représenter l'ensemble des chercheurs canadiens?

Le Conseil des chercheurs jouera un rôle d'ambassadeur de la NOIRN auprès de la communauté des chercheurs. Il fera appel à divers mécanismes et à des activités d'information pour servir les chercheurs et stimuler leur engagement. De plus, il élaborera des processus réunissant des chercheurs de diverses disciplines pour déterminer, synthétiser et valider leurs priorités actuelles et futures. Le Conseil des chercheurs réalisera un sondage annuel auprès de la communauté des chercheurs pour mieux comprendre leurs besoins. Pour veiller à la transparence de ses relations avec les intervenants, le Conseil des chercheurs publiera un rapport annuel de ses activités à l'intention de la communauté des chercheurs.

10. Quelle est la structure de gouvernance du Conseil des chercheurs?

Guillaume Bourque a été nommé président intérimaire par le conseil d'administration pour un mandat de six mois consistant à faciliter l'établissement du Conseil des chercheurs. Le Conseil des chercheurs choisira ensuite son président et son vice-président parmi ses membres. Toutes les autres affaires du Conseil des chercheurs sont déterminées par le conseil d'administration de la NOIRN, y compris l'admission des membres.

Le premier Conseil des chercheurs explorera avec la NOIRN diverses stratégies pour renforcer les liens entre le Conseil des chercheurs et le conseil d'administration de la NOIRN, y compris l'admission du président du Conseil des chercheurs à titre de membre votant du conseil d'administration.

11. Quels seront les soutiens du Conseil des chercheurs?

Pour réaliser son mandat, le Conseil des chercheurs bénéficiera du soutien de diverses ressources dédiées, dont l'équipe de direction et les employés de la NOIRN, des experts sectoriels, des sous-comités spécialisés et des groupes de travail qui seront créés au besoin. Le Conseil des chercheurs bénéficiera ainsi de la collaboration et du soutien nécessaires pour que les besoins des chercheurs donnent naissance à des programmes, à des services et à une infrastructure.

12. Qui peut siéger au Conseil des chercheurs et comment ses membres sont-ils recrutés?

Le conseil d'administration de la NOIRN est responsable du recrutement des membres du Conseil des chercheurs. Toutes les candidatures admissibles au Conseil des chercheurs seront étudiées. Les candidats peuvent se faire connaître lors d'un processus ouvert de mise en candidature ou être nommés par les membres principaux de la NOIRN. Le règlement de la NOIRN permet aux membres principaux de nommer des candidats au Conseil des chercheurs. Ce processus vise à attirer un bassin diversifié de candidats lorsque des postes se libèrent au Conseil des chercheurs. Les postes vacants seront annoncés sur le site web de la NOIRN et la sélection des candidats se fera dans le cadre d'un processus transparent et détaillé.

Les membres du Conseil des chercheurs sont des chercheurs d'établissements postsecondaires, d'hôpitaux de recherche et d'instituts affiliés admissibles aux subventions des trois conseils. Des professionnels non chercheurs, y compris des techniciens, peuvent participer aux travaux de groupes d'experts agissant en soutien du Conseil des chercheurs.

Le conseil des chercheurs doit représenter la diversité de la communauté de recherche nationale, notamment la diversité des disciplines de recherche, la diversité des établissements, la diversité géographique et linguistique, de même que la diversité de chercheurs émergents et établis. La NOIRN s'est engagée à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Le Conseil des chercheurs est appelé à évoluer; des efforts soutenus assureront le respect des principes EDI. Le Conseil des chercheurs est un projet en cours, dont l'objectif est d'assurer que ses membres et les travaux de la NOIRN reflètent véritablement la diversité de l'entreprise de recherche au Canada.

Le Conseil des chercheurs ne vise pas à représenter les grandes organisations scientifiques et autres entités d'IRN. Ces organisations ont cependant un rôle actif à jouer pour aider à façonner les orientations et les recommandations du Conseil des chercheurs. Il est également possible que le Conseil des chercheurs établisse des comités spéciaux et des groupes de travail faisant appel à l'expertise de ces organisations pour formuler des conseils sur des sujets techniques précis.

Recrutement des membres du Conseil des chercheurs

13. Quelles sont les compétences et les qualifications nécessaires pour devenir membre du Conseil des chercheurs?

Les membres du Conseil des chercheurs connaissent l'infrastructure de recherche numérique (IRN), ils peuvent analyser et négocier des intérêts IRN concurrents, ils font preuve d'une pensée et d'une vision stratégique et ils savent communiquer efficacement avec des intervenants internes et externes.

Le conseil des chercheurs doit représenter la diversité de la communauté de recherche nationale, notamment la diversité des disciplines de recherche, la diversité des établissements,

la diversité géographique et linguistique, de même que la diversité de chercheurs émergents et établis. La Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique s'est engagée à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).

14. Pouvez-vous décrire le processus de recrutement pour le Conseil des chercheurs?

Le comité de sélection du Groupe consultatif des chercheurs a lancé le processus de recrutement des membres du Conseil des chercheurs le 4 août 2020. La date limite de réception des candidatures indépendantes et des nominations des membres principaux a été fixée au 23 août 2020.

Le comité de sélection du Groupe consultatif des chercheurs a ensuite débuté l'examen et l'évaluation des candidatures conformément aux critères de sélection établis, y compris la connaissance de l'infrastructure de recherche numérique (IRN), la capacité d'analyser et de négocier des intérêts IRN concurrents, la pensée et la vision stratégique ainsi que les compétences de communication. Le Groupe consultatif des chercheurs a recommandé une liste de candidats au conseil d'administration de la NOIRN, qui a ensuite pris les décisions finales de composition inaugurale du Conseil des chercheurs. *(La composition inaugurale est détaillée dans la réponse à la question 17.)*

Outre les nominations des membres principaux, le recrutement de candidats pour le Conseil des chercheurs s'est fait au moyen d'un processus ouvert d'appel de candidatures qui s'est efforcé de rejoindre les établissements/organisations membres de la NOIRN ainsi que les chercheurs.

15. Quelle a été la place des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le processus de recrutement?

Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) ont occupé une place importante tout au long du processus de recrutement. Le comité de sélection du Groupe consultatif des chercheurs avait pour mission d'appliquer les critères de sélection établis en tenant compte des principes EDI.

Les mesures suivantes ont été prises pour respecter les engagements EDI :

- Un consultant en recrutement a été utilisé pour la recherche ciblée de candidats.
- La date limite était flexible afin de ne pas discriminer de candidats EDI.
- Le processus de sélection a continuellement tenu compte des principes EDI.
- Le formulaire de candidature était basé sur le plus récent sondage EDI des trois conseils, lui-même conforme aux plus récentes recherches et analyses sur les approches actuelles d'auto-identification

16. Quelles activités de rayonnement a-t-on réalisées et combien de candidatures la NOIRN a-t-elle reçues?

Les responsables du processus de recrutement ont fait parvenir des avis et des formulaires de candidature à plus de 700 entités, faisant notamment appel aux partenaires IRN de la NOIRN, dont CANARIE, Portage et Collèges et instituts Canada (CiCAN) qui les ont transmis à leurs membres. Calcul Canada a également transmis les documents de candidature aux 12 000 chercheurs et membres de sa base de données. De plus, les responsables du processus de recrutement ont eu des contacts proactifs avec des groupes EDI cibles, comprenant notamment des chercheurs des Premières Nations.

Ces efforts de rayonnement ont produit un solide bassin de 137 candidats.

17. Quelle est la composition inaugurale du Conseil des chercheurs?

Les 22 personnes suivantes sont les premiers membres du Conseil des chercheurs :

- Guillaume Bourque, Université McGill, président intérimaire (mandat de six mois)

Ontario

- Susan Brown, Université de Guelph
- Anne Martel, Sunnybrook Research Institute
- Amol Verma, Unity Health Toronto
- Rebecca Pillai Riddell, Université York
- Pekka Sinervo, Université de Toronto
- Constance Crompton, Université d'Ottawa
- Erin Dickie, CAMH (Centre de toxicomanie et de santé mentale)
- Girma Bitsuamlak, Université Western

Québec

- Carolyn Côté-Lussier, Institut National de la Recherche Scientifique
- Philippe Després, Université Laval
- Bruno Blais, Polytechnique Montréal
- Benjamin Fung, Université McGill
- Benoît Dupont, Université de Montréal
- Marie-Jean Meurs, Université du Québec à Montréal

Ouest

- Karen Bakker, Université de Colombie-Britannique
- Randall Sobie, Université de Victoria

- Erik Rosolowsky, Université d'Alberta
- Rebecca Davis, Université du Manitoba
- Carl D'Arcy, Université de Saskatchewan

Est

- Laura Estill, Université St-Francis-Xavier
- Erika Merschrod, Université Memorial

18. Est-ce que la composition inaugurale du Conseil des chercheurs est représentative de la diversité de la communauté canadienne de recherche?

La NOIRN a atteint la majorité de ses critères de sélection pour le Conseil des chercheurs : 11 membres sont des femmes et 13 parlent les deux langues officielles; bonne représentation des régions, des domaines d'IRN et des disciplines; quatre membres sont des chercheurs en début de carrière et cinq sont issus de minorités visibles.

La majorité des membres du Conseil des chercheurs viennent d'universités et trois représentent des hôpitaux de recherche. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour que les collègues soient représentés. Malgré des efforts ciblés pour attirer des candidats des Premières Nations, aucune candidature de ce type n'a été reçue pour la première phase de sélection. Nous ferons en sorte que des représentants des Premières Nations soient invités à participer aux travaux du Conseil des chercheurs.